

RÈGLEMENT JEU CONCOURS FACEBOOK

« DOUWE EGBERTS CHANDELEUR »

Art.1 La société Cactus S.A. organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Douwe Egberts » en participation avec la marque Douwe Egberts.

Art.2 Le concours aura lieu du 02.02.2023 au 07.02.2023 (inclus) sur la page Facebook de Cactus Lëtzebuerg à l'adresse <https://www.facebook.com/CactusLetzebuerg/>

Art.3 La participation au concours est ouverte à tout public résidant dans la Grande Région, à l'exclusion des personnes juridiquement liées de façon directe ou indirecte à la direction de l'Organisateur Cactus S.A. ou à l'une de ses filiales, soit tout membre (et sa/son conjoint(e)) de la direction, chef de service, acheteur, équipe gérant POS, employé du service marketing et de l'agence de publicité Createam S.A..

Art.4 Le concours consiste à :

- ✓ Liker la page Cactus Lëtzebuerg
- ✓ Partager cette publication dans votre fil d'actualité Facebook
- ✓ Taguer la personne avec qui vous voulez boire un café

La participation au jeu est permise à toute personne physique de plus de 18 ans étant en détention d'un compte Facebook car la participation au jeu se fait exclusivement sur la plateforme Facebook. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Art.5 Une seule participation par personne et par adresse physique sera autorisée.

Art.6 5 gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations. Seront considérés comme gagnantes les personnes ayant participé au jeu-concours suivant les modalités de l'article 4. La photo du gain est non contractuelle. Le gain est à récupérer dans un des supermarchés Cactus de votre choix, au Grand-Duché de Luxembourg.

Art.7 Les gagnants recevront un message privé. Si à la suite du message privé, les gagnants ne se manifestent pas avant le vendredi 03.03.2023, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Les gagnants doivent par la suite se manifester à l'adresse suivante : event@createam.lu

Art.8 Les gagnants seront avertis personnellement par courrier électronique. En participant à ce concours, vous marquez votre accord que nous pouvons publier votre nom sur notre page Facebook au cas où vous êtes gagnant.

Art.9 Les organisateurs mettent en jeu :

5 x 1 machine L'Or Barista Sublime et 5 packs de café L'Or

Art.10 Il ne sera attribué qu'au maximum un prix par personne et par adresse physique.

Art.11 Les valeurs indiquées dans les communications du concours (affiches, flyers, règlement et autres) peuvent être sujets à modification. Les gains sont définis et négociés en interne par les organisateurs. Ils ne correspondent pas forcément aux offres disponibles au grand public, et de ce fait n'ont pas les mêmes conditions et valeurs.

Art.12 Les prix ne peuvent être ni monnayés, ni échangés. Les prix ne pourront pas être envoyés par courrier. Le gain sera à récupérer dans l'un des magasins « Cactus » que vous aurez choisi.

Art.13 Il n'y aura pas de communication téléphonique ni de correspondance ni de commentaire concernant ce jeu-concours pendant la durée du concours.

Art.14 Aucune réclamation écrite ou verbale au sujet du jeu ne sera acceptée.

Art.15 La participation à ce jeu implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice.

Art.16 Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs pseudonyme Facebook, leurs noms et photos pour la publicité et l'annonce des résultats, ceci sans aucune compensation.

Art.17 Les données collectées sont exclusivement destinées à la société Cactus S.A. et aux sociétés partenaires du concours pour les besoins de la gestion du présent concours. Par ailleurs, les participants gagnants autorisent la société Cactus S.A. et les sociétés partenaires du concours à utiliser leurs données personnelles à des fins d'envoi, par courrier postal ou courriel, d'informations concernant l'organisation du jeu (invitation à la remise des prix, envoi d'informations sur le concours, la réception des gains et autres).

Conformément à la loi du 25 mai 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants jouissent d'un droit d'accès, de correction et de retrait des données, ainsi que du droit de s'opposer à l'utilisation de celles-ci après finalisation du concours, lequel droit est à exercer à l'adresse suivante : service.clients@cactus.lu

Art.18 Les sociétés organisatrices tiennent à préciser que, ni Facebook, ni Apple ne sont impliqués dans l'organisation du concours et n'en sont pas sponsor.

Art.19 Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu, par annonce dans la presse ou sur le site www.cactus.lu seront considérés comme des annexes au règlement.

Art.20 Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder. Ceci inclus la création d'une page Facebook copiée de la page Cactus Lëtzebuerg ou toute falsification d'un concours sous une page similaire à celle de Cactus Lëtzebuerg. Cactus S.A. décline toute responsabilité de ces falsifications.

Art.21 Les organisateurs sont dans le droit d'annuler une participation si la participation porte atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Art.22 Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables, si par suite d'un cas de force majeure ou tout autre cause fortuite, indépendante de leur volonté, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce sera faite par voie d'affichage dans les points de vente.